

***EPLEFPA de Besançon***

***Site de Chateaufarine***

***CFAA du Doubs  
10 rue François Villon  
25000 BESANCON***

***Tél. : 03.81.41.96.40  
cfa.doubs@educagri.fr***

**CONSULTATION  
POUR L'ACHAT D'UN DÉBUSQUEUR COMBINÉ  
SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE**

***RÈGLEMENT DE CONSULTATION  
ET  
CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES***

**Date limite de réception des offres : 18 avril 2018 à 10h00**

## **Article 1 : OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation a pour objet la passation d'un marché public relatif à l'achat d'un débusqueur combiné forestier pour la formation des apprentis du CFAA du Doubs. Cette machine devra obligatoirement respecter la législation française en particulier sur la sécurité. Elle devra également pouvoir circuler sur route ouverte à la circulation et donc posséder une carte grise et être homologuée.

## **Article 2 : PROCÉDURE DE PASSATION**

Le marché est passé selon la procédure adaptée figurant à en application de l'article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite au présent avis d'appel à la concurrence, sans que le candidat puisse réclamer une quelconque indemnité.

## **Article 3 : DURÉE DU MARCHE**

Le marché est conclu pour une durée d'un an, pour la fourniture décrite ci-dessus, dont la livraison est prévue en 2018, date à préciser lors de la réponse. Le marché est non renouvelable.

## **Article 4 : ALLOTISSEMENT**

Le marché comprend un seul lot.

**Un bordereau de prix (acte d'engagement) est exigé par le soumissionnaire qui dépose une offre.**

## **Article 5 : DOCUMENTS CONTRACTUELS**

Les documents suivants doivent être complétés, datés et signés par une personne habilitée à engager le titulaire :

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Le présent Cahier des Clauses Particulières paraphé et signé.
- Le bordereau des prix signé, sous forme de devis détaillé, valant acte d'engagement, pour chaque lot.
- Un document décrivant les modalités de location et les conditions de reprise du matériel
- Une déclaration sur l'honneur, datée et signée, du candidat stipulant qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir et qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
- Un descriptif précis des produits et tout document pouvant donner une indication sur la qualité des produits (fiches techniques)

Les candidats fourniront des offres complètes. Les offres non conformes seront éliminées avant leur examen.

La durée de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **Article 6 : ENVOI DES OFFRES**

Les offres devront être transmises sous pli cacheté **avant le 18 avril 2018 à 10h00** à l'adresse suivante :

CFAA du Doubs  
10 rue François Villon  
25000 BESANCON

Sur le pli cacheté, les mentions « NE PAS OUVRIR » et « MAPA débusqueur combiné » devront être indiquées.

Les dossiers qui seraient remis après la date et heure limites fixées ci-dessus ne seront examinés que dans le cas où aucune candidature ne serait parvenue dans les délais.

### **Article 7 : CRITÈRES POUR L'ATTRIBUTION**

Les critères retenus pour le choix de l'offre « économiquement la plus avantageuse » sont pondérés comme suit :

Caractéristiques techniques des matériels	50 %
Prix (dont octroi de taxe d'apprentissage)	40 %
Services associés et délai de livraison	10 %

### **Article 8 : MODALITÉS DE RÈGLEMENT**

Les factures seront établies au nom du CFAA du Doubs, en 2 exemplaires. Elles devront comporter les références bancaires.

Le règlement s'effectuera par mandat administratif, dans un délai de 30 jours à réception de la facture, qui sera établie après réception du matériel.

Le prix est ferme, définitif et non révisable. Il sera apprécié toutes remises cumulées, en prenant en compte des modalités de location et des conditions de reprise, ainsi que, éventuellement, de la taxe d'apprentissage à verser.

### **Article 9 : DÉFINITION DES BESOINS (quantité estimative, n'ayant pas valeur d'engagement):**

#### **➤ Matériels forestiers et paysagers :**

- Porteur débusqueur combiné 6 roues
- Moteur 6 cylindres puissance de 175 à 250 cv TIER 4
- Véhicule **immatriculable** MAGA
- Lame avant large
- Tablier hydraulique
- Clammbank de 1,5 à 2 m2 sans câbles de serrage
- Berces de panier de porteur 2x2m et/ou 1x4m
- Double treuil :
  - 2x16 tonnes de traction minimum
  - Capacité de câble 2x150 mètres minimum
  - 1 câble métallique compressé de 14 mm de diamètre
  - 1 câble synthétique de 16 mm de diamètre
- Grue
  - 10 mètres de portée
  - 14 tonnes/mètre
  - Grappin adapté avec serrage automatique
- Radio-commande intégrale sans commande de la grue
- Equipé en huile bio
- Pompe à carburant intégrée
- Tracks

- Système d'extinction d'incendie (ligne d'incendie)
- Equipé de feux, phares, gyrophare et signalisation pour la route
- Caméra de recul
- Cabine confort avec siège pneumatique
- Garantie 1 minimum, 3 ans apprécié
- Mise à disposition gracieuse d'un véhicule similaire à partir de la signature du bon de commande jusqu'à la livraison du combiné

- Documents ou précisions sur les services associés à fournir :

- ✓ Documentation complète des machines papier et numérique en français.
- ✓ Document de présentation de la marque : historique, implantation siège et revendeurs, nombre de machines construites depuis la création et par an...
- ✓ Document de présentation du revendeur le plus proche : historique, implantation, nombre de personnels, nombre de machines forestières de la marque vendues depuis l'obtention de la carte et par an, montant HT du stock de pièces détachées, coût horaire mécanique, conditions d'intervention pour dépannage ou entretien sur Besançon
- ✓ Livraison (PRÉCISER LA DATE DE LIVRAISON POSSIBLE) et mise en route des machines sur site et formation des diverses fonctionnalités.
- ✓ Préciser les conditions de garantie ainsi que le coût des entretiens obligatoires jusqu'à 500 h.

### **Article 10 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Pour toute information complémentaire, les candidats peuvent s'adresser à :

Questions techniques : Michel PRETOT – michel.pretot@educagri.fr

Questions administratives : M. Fabien CHALUMEAU, directeur du CFAA ([fabien.chalumeau@educagri.fr](mailto:fabien.chalumeau@educagri.fr) - 03.81.41.96.40) ou Madame Karine MAROTIN, secrétaire générale ([karine.marotin@educagri.fr](mailto:karine.marotin@educagri.fr) - 03.81.58.48.63) ou Madame Aline BONIN, intendante ([aline.bonin@educagri.fr](mailto:aline.bonin@educagri.fr) - 03.81.41.96.40)

### **Article 11 : LITIGES**

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent marché, le tribunal administratif